

Léonce Paquet

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb023_f0664

SourceBoite_023-16-chem | Cyniques.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 19/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

APPEL POUR SAUVER ET DEVELOPPER L'EDUCATION ARTISTIQUE

Monsieur le Président,

Nous avons eu connaissance de la décision prise par le Ministère de l'Education Nationale de demander à plusieurs centaines de professeurs d'éducation musicale et d'arts plastiques d'enseigner les mathématiques ou les lettres (circulaire du 1er décembre 1983) .

Nous ne pensons pas que cette mesure soit une bonne solution pour remédier aux maux dont souffre l'éducation artistique, et plus généralement l'éducation nationale .

De telles dispositions remettent en cause la qualité du service public, tant au niveau de l'enseignement des disciplines de la sensibilité qu'en ce qui concerne l'enseignement des mathématiques ou des lettres .

Elles posent par ailleurs un problème humain qui ne saurait vous échapper .

Dans ces conditions, nous ne pouvons qu'appuyer les démarches du Comité National pour l'Education Artistique, dont le Secrétaire Général, Alain CASABONA, Professeur de Musique depuis onze ans, a refusé de remplir un dossier de candidature pour enseigner les mathématiques ou les lettres, et se trouve pour cette raison menacé de licenciement pour la prochaine rentrée .

Nous savons par ailleurs que de nombreuses heures de musique, arts plastiques, chorales, ensembles instrumentaux (ainsi que l'atteste l'enquête réalisée par le C.N.E.A.) ont été supprimées ces derniers mois .

L'éducation artistique est un besoin fondamental de l'humanité, nécessaire à l'équilibre de l'individu, pour le développement et l'épanouissement de sa personnalité. Vous l'avez vous-même déclaré :

" L'éducation artistique est un Droit, qui doit être garanti à tous les niveaux de l'enseignement, de la maternelle à l'Université . C'est le devoir de l'Etat de faire respecter ce droit . "

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir user de votre autorité pour faire annuler ces dispositions, et de recevoir une délégation de signataires de cette lettre, dont l'unique objet, avant toute autre considération - et quelles que soient par ailleurs leurs opinions - est de veiller à la préservation et au développement de ce qui constitue l'une des bases fondamentales du développement culturel du pays .

